

Initiatives ministérielles

Comme c'est le cas pour d'autres problèmes comme la pauvreté et la criminalité, il n'y a pas de loi parfaite qui puisse tout résoudre. On ne peut, d'un coup de baguette magique, faire disparaître ce fléau qu'est la violence contre les femmes. Comme pour tous les problèmes complexes, il doit y avoir des approches interdisciplinaires.

Premièrement, nous devons prendre position. Le Canada l'a fait à l'échelle internationale en étant l'instigateur de la déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence faite aux femmes, qui a été adoptée en décembre 1993. Pour la première fois sur la scène internationale, les Nations Unies ont désigné un rapporteur spécial sur la violence faite aux femmes qui fera rapport de ses constatations au commissaire des Nations Unies pour les droits de la personne, à compter de mars 1995.

Nous devons ensuite examiner tous les programmes gouvernementaux et y inclure des mesures concrètes qui nous permettront d'atteindre notre objectif, celui d'éliminer la violence faite aux femmes. Cela supposera évidemment une plus grande sensibilisation de la population à cette question.

En avril dernier, le ministère du Patrimoine canadien a lancé, en collaboration avec d'autres intéressés, une campagne publicitaire d'une durée de trois ans, à la radio et à la télévision, sur la violence dans la société. En octobre 1994, le gouvernement a remis en place le Programme de contestation judiciaire, afin de garantir du financement pour les contestations judiciaires d'une portée nationale qui visent à clarifier les droits à l'égalité et les droits linguistiques reconnus par la Constitution du Canada.

Le projet de loi sur la réforme de la détermination de la peine, actuellement étudié par un comité, devrait proposer diverses solutions pour enrayer la criminalité, y compris la violence.

Plus tôt cette année, j'ai parlé à la Chambre d'un autre projet de loi proposant plus de 100 modifications au Code criminel, y compris des dispositions visant à rendre plus efficaces les engagements à garder la paix. Ainsi, les policiers pourraient présenter des demandes d'engagement à garder la paix au nom de femmes en danger.

Quant au Conseil national de prévention de la criminalité qui a été créé en juillet 1994, il est chargé d'examiner, entre autres choses, la vulnérabilité des femmes par rapport à la criminalité.

Je crois que les mesures de contrôle des armes à feu proposées feront aussi de nos foyers et de nos rues des endroits plus sûrs. Un registre national des armes à feu, l'interdiction de certaines armes, dont celle qui a été utilisée lors du massacre de Montréal, et des ordonnances d'interdiction plus souples seront dans l'intérêt des femmes et devraient sauver des vies.

En juin dernier, les ministres responsables de la condition féminine au niveau fédéral ainsi que dans les provinces et les territoires ont adopté, à Regina, la déclaration des droits des femmes victimes de violence, qui invite le système judiciaire à garantir la même protection aux femmes victimes de violence. Le même mois, le ministre fédéral de la Justice, la ministre fédérale de la Santé et la secrétaire d'État responsable de la Situation de la femme ont consulté différents groupes de femmes sur la violence faite aux femmes. D'autres consultations seront

organisées et, à mon avis, il faut poursuivre les efforts en ce sens si nous voulons surmonter ce problème.

Je suis reconnaissante aux députés d'avoir donné à la Chambre l'occasion de discuter de cette question aujourd'hui.

● (1620)

J'espère que les sentiments exprimés à la Chambre aujourd'hui nous inspireront quotidiennement dans notre travail de législateurs, de manière à ce que nous n'oubliions jamais les femmes victimes de violence au Canada. Je crois que nous réalisons des progrès à ce chapitre et je m'en réjouis. Il reste toutefois beaucoup à faire.

J'espère que les Canadiens qui suivent nos travaux aujourd'hui continueront de faire leur part dans leur foyer, leur collectivité et leur circonscription.

Le vice-président: Étant donné que la présidence considère ce débat très sérieux, je voudrais signaler que j'ai accordé plus tôt la parole à un député qui ne figurait pas sur la liste. Comme j'avais mal lu la liste, j'avais cru reconnaître un député du Bloc québécois à qui j'ai donné la parole, chose que je n'aurais pas dû faire.

[Français]

On m'a dit qu'il y avait une entente entre les deux partis. Maintenant, parce que j'ai fait une erreur, l'opposition officielle est prête à accepter que quatre libéraux parlent chacun leur tour. Est-ce qu'on est d'accord?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Je suis certain que tout le monde pourra prendre la parole cet après-midi, selon cette entente. Je cède maintenant la parole à l'honorable députée de York—Simcoe.

[Traduction]

Mme Karen Kraft Sloan (York—Simcoe, Lib.): Monsieur le Président, j'ai ici une lettre d'une de mes électrices, appelée Sally. Sally m'a donné la permission de rendre sa lettre publique. Elle y parle de l'impact de la violence sur les femmes et de la pauvreté à laquelle elles font face en conséquence. La lettre a été préparée pour notre réunion de Campagne 2000. Il s'agit d'une coalition de nombreux organismes qui ont décidé de conjuguer leurs efforts pour lutter contre la pauvreté chez les enfants.

«Je m'appelle Sally, et je suis la mère indépendante de deux petites filles. Je suis également une bénéficiaire de prestations familiales en difficulté financière. Je suis reconnaissante pour l'aide que je reçois, mais je suis devenue découragée par l'incompréhension et l'insensibilité du système à l'égard des obstacles auxquels d'autres femmes et moi nous heurtons dans la voie de l'indépendance financière.

Lorsque j'ai entendu parler pour la première fois de Campagne 2000, le terme «pauvreté» était difficile à imaginer par rapport à ma situation. Le terme évoquait plutôt des images d'enfants souffrant de la faim dans les pays du tiers monde. Avec le temps, cependant, il m'est devenu de plus en plus difficile de subvenir aux besoins de mes enfants, et comme le système et les bureaucraties font la sourde oreille dans un pays comme le Canada, j'en suis arrivée à la conclusion brutale que je vis bien en-deçà du seuil de la pauvreté.

En prenant la décision de quitter une situation où j'étais victime de mauvais traitements pour entrer dans un refuge pour femmes, ma vie et celle de mes enfants ont changé brusquement